

## PROGRAMME NOUVEAUX SERVICES EMPLOIS JEUNES POSTES CRÉÉS EN 1999

Résultats d'étude (mars 2006)

L'étude porte sur l'ensemble des données recueillies sur les postes créés en 1999 dans le cadre du programme « Nouveaux Services Emplois Jeunes » et fait suite à l'étude réalisée l'année dernière sur les postes créés en 1998.

### POSTES CRÉÉS EN 1999 : LE PANORAMA BAS-NORMAND

Les postes 99 représentent un quart des postes Emplois Jeunes créés tout au long du programme...

675 structures ont créé 1 061 postes Emplois Jeunes.

... par une majorité d'Associations et une implication forte des Collectivités Territoriales...

Plus des 2/3 des employeurs en 1999 sont des Associations. Les Collectivités Territoriales et leurs regroupements représentent près d'1/4 des employeurs... et les Établissements Publics 5% des employeurs.

STATUT EMPLOYEUR	NB D'EMPLOYEURS		NB DE POSTES		NB D'EMBAUCHÉS	
	N	%	N	%	N	%
Associations	478	70,8	615	58	1 166	62,6
Collectivités et regroupement	155	23	304	28,7	478	25,6
Établissements Publics	33	4,9	127	12	200	10,7
Autres	9	1,3	15	1,4	20	1,1
<b>Total</b>	<b>675</b>	<b>100</b>	<b>1 061</b>	<b>100</b>	<b>1 864</b>	<b>100</b>

Tous types de structures confondus, un employeur créé en moyenne 1,6 poste. C'est dans les Collectivités et les Établissements Publics que le taux de création de postes est le plus élevé (respectivement 2 postes en moyenne par Collectivité, et 4 par Établissement Public).

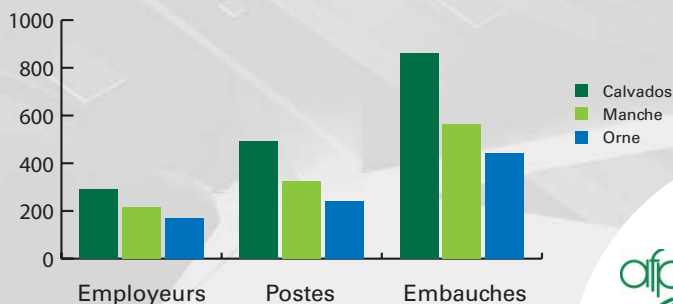
Près de 44% des embauches sur les postes créés en 1999 correspondent à des remplacements liés au départ du précédent salarié... Ces remplacements sont plus fréquents dans les Associations : près d'une embauche sur 2 est un remplacement. Pour les Collectivités, ce turnover est plus faible (37%) et pour les Établissements Publics, il chute à 25%.

Près de 11% des postes créés sont restés vacants au moins sur la dernière année... et plus particulièrement dans les Associations : 17% des postes créés n'ont pas été remplacés.

Près de la moitié des postes ont été créés dans le Calvados, près d'un tiers dans la Manche et 23% dans l'Orne...

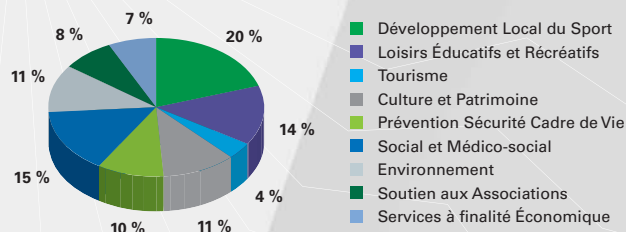
Avec en particulier dans la Manche, une faible proportion de Collectivités Territoriales (seulement 18%, pour 23% dans l'Orne et 27% des employeurs du Calvados).

Répartition par départements



## Une diversité de secteurs d'activités... mais une prédominance des secteurs Sportif, Social et Médico-social ainsi que Loisirs Éducatifs et Récréatifs.

Répartition des postes créés en 1999 par secteurs d'activités

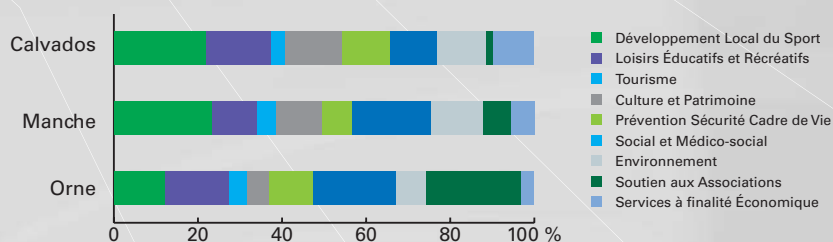


### Certains secteurs se répartissent différemment selon les types d'employeurs...

Les secteurs du Sport (90%), de la Culture/Patrimoine (67%), des Loisirs Éducatifs et Récréatifs (65%), des Services à finalité Économique (64%) et du Soutien aux Associations (61%) sont particulièrement représentés dans les Associations. Les secteurs Environnement (70%), Prévention Sécurité Cadre de Vie (47%) et Tourisme (41%) sont plus présents dans les Collectivités. Le secteur Social et Médico-social (33%) est très présent dans les Établissements Publics ainsi que les Services à Finalité Économique (30%) et le secteur Prévention Sécurité Cadre de Vie (23%).

### Certains secteurs sont plus fortement représentés selon les départements.

Répartition des secteurs d'activités des postes créés en 1999 par départements



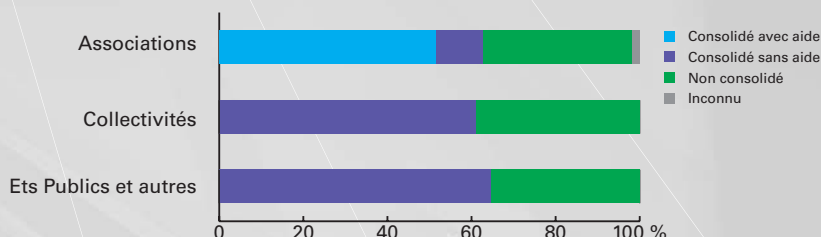
## ET AU TERME DES CINQ ANS DE CONTRAT, QUEL DEVENIR POUR CES POSTES ?

**Nota :** Pour être au plus proche de la réalité de terrain, ne sont considérés dans ce chapitre, que les postes restés actifs (occupés par un salarié jusqu'à la dernière année de contrat), soit 902 postes créés en 1999.

### Un taux de consolidation de 62,4% tous types d'employeurs confondus soit près de 3 postes sur 5...

### Une proportion de postes consolidés ou en voie de consolidation équivalente quel que soit le type d'employeur...

Devenir des postes 99 par statuts d'employeurs



**62,5% des postes dans les Associations sont consolidés ou en voie de consolidation** avec le recours aux aides financières de l'État pour plus de la moitié des postes créés...

Seules les Associations peuvent prétendre à une aide financière de l'État, pour la consolidation des postes créés. Sur 508 postes créés et actifs, 51% sont en voie de consolidation par le biais de ces aides, 11% des postes sont consolidés sans aide et 38% ne sont pas consolidés ou leur devenir nous est inconnu.

**61% des postes dans les Collectivités et 65,5% des postes dans les Établissements Publics,** sont consolidés soit par maintien du poste soit par intégration du salarié dans l'établissement sur un autre poste...

Pour les Collectivités, cela représente 165 salariés pour 270 postes créés et restés actifs qui sont maintenus en emploi dans la même collectivité par intégration directe ou par voie de concours. De même, pour les Établissements Publics, 74 salariés pour 113 postes créés et restés actifs, sont maintenus en emploi dans le même établissement.

**Proportionnellement, la Manche a un taux de consolidation plus élevé que les autres départements...**

en raison d'une proportion plus importante d'Associations qui a recours aux aides à la consolidation.

**Une consolidation différente selon le secteur d'activités...**

Le Sport accuse le moins bon résultat en matière de consolidation, ainsi que le secteur Soutien aux Associations. Par contre, le secteur Social et Médico-social présente le taux de consolidation le plus important.

**Un meilleur taux de consolidation pour les jeunes dont le niveau de formation initiale est équivalent à III\* et II\*...**

mais très faible pour les niveaux VI. Pour les niveaux V, le taux de consolidation est plus favorable que pour les jeunes de niveau IV, vraisemblablement en raison de la proportion importante de niveau IV dans le Sport qui consolide plus difficilement.

## QUI SONT CES JEUNES EMBAUCHÉS SUR LES POSTES CRÉÉS EN 1999 ?

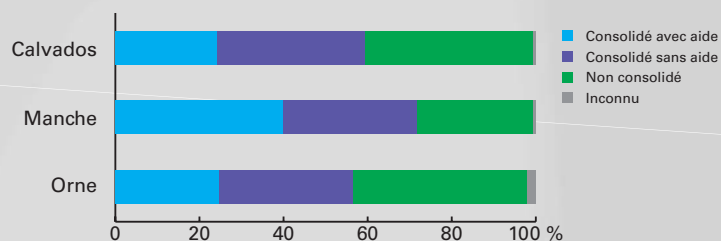
Au total, 1 864 jeunes ont été embauchés sur les postes créés en 1999.

**Une proportion de femmes plus importante.**  
53% de femmes pour 47% d'hommes.

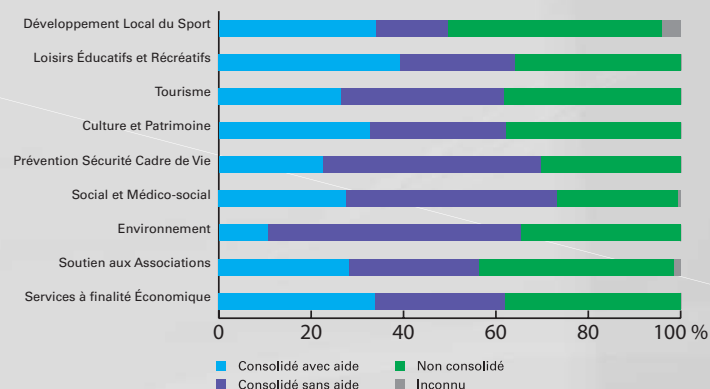
**Une majorité de jeunes de plus de 22 ans au moment de leur embauche.**

Seuls 17% des jeunes avaient moins de 22 ans au moment de leur embauche, 55% entre 22 ans et moins de 26 ans et 28% avaient 26 ans et plus.

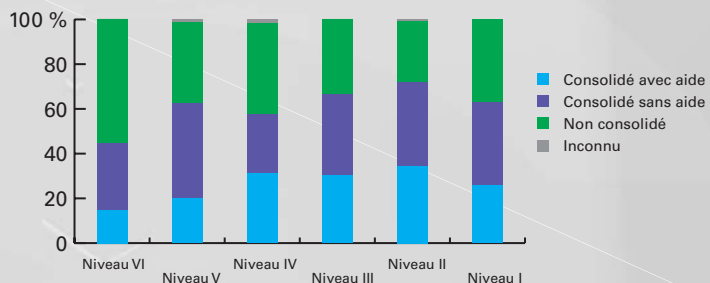
Devenir des postes 99 par département



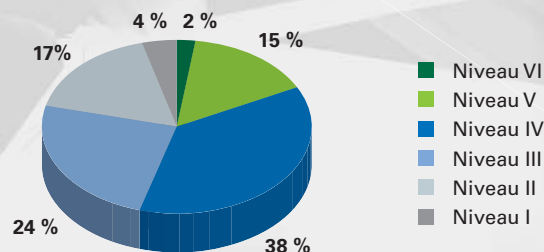
Devenir des postes 99 selon le secteur d'activité



Devenir des postes 99 selon le niveau initial du dernier embauché



Niveau de formation initiale à l'embauche



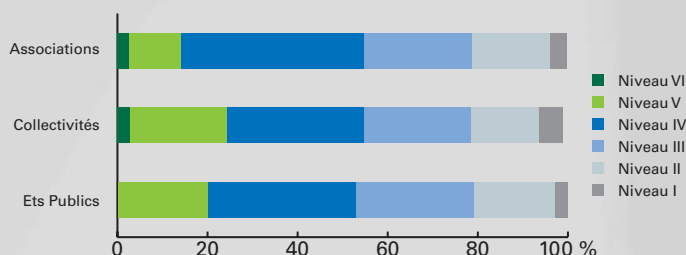
**Une importante proportion de jeunes de niveau IV\* au moment de leur embauche...**

et près d'un quart de niveau III...

## Des embauches de jeunes de niveau V\* moins fréquentes dans les Associations...

mais une relative homogénéité selon les types d'employeurs.

Niveau de formation initiale des jeunes embauchés selon le statut des employeurs



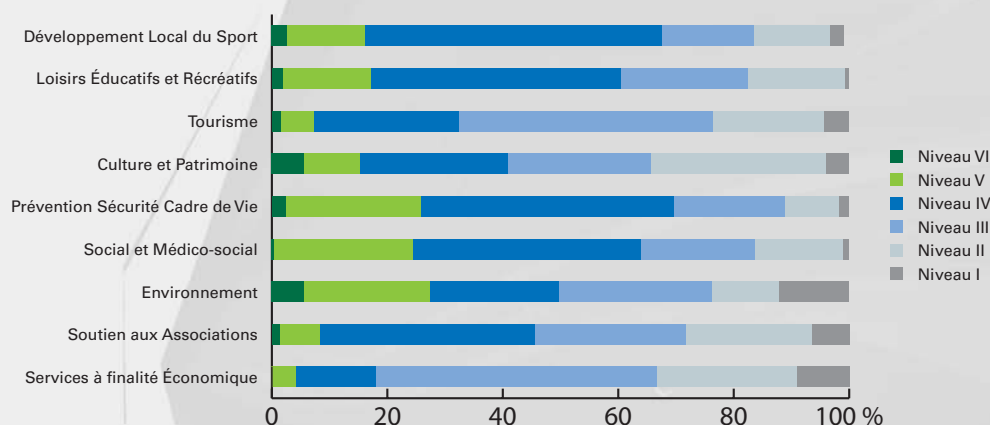
## Les niveaux de formation initiale des embauchés se répartissent différemment selon les secteurs d'activités...

Les secteurs de la Prévention Sécurité Cadre de Vie, du Social et Médico-social et de l'Environnement ont plus souvent embauché des jeunes de niveaux VI et V que les autres secteurs d'activités.

Le secteur du Sport présente la plus grande proportion de jeunes de niveau IV.

Le Tourisme et les Services à finalité Économique ont la plus forte proportion de jeunes de niveau III.

Niveau de formation initiale des embauchés sur les postes 99 selon le secteur d'activités du poste



# QUELLES FORMATIONS SUIVIES SUR LES POSTES CRÉÉS EN 1999 ?

**Préambule :** Ne sont traitées dans ce chapitre que les formations qui ont fait l'objet d'une aide au financement de la part des partenaires publics\*. Le traitement de ces demandes, étant assuré par la Plate-forme « Nouveaux Services », les données sur ces formations ont ainsi pu être recueillies et analysées. D'autres formations ont pu être directement financées par l'employeur et/ou un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) sans passer par les services de la Plate-forme, auquel cas elles ne sont pas répertoriées dans cette étude.

### \* Mémento :

Les partenaires, autres que OPCA, pouvant contribuer au financement de la formation des salariés Emplois Jeunes, selon des critères préétablis, sont :

- Conseil Régional, pour les postes créés en Association ou Collectivité ;
- Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports, pour les formations diplômantes de son secteur ;
- Agence de l'Eau Seine-Normandie, pour les postes relevant de son champ d'intervention ;
- Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales, pour le secteur public social et médico-social ;
- Agence Régionale Hospitalière, pour le secteur public hospitalier ;
- Direction Régionale des Affaires Culturelles, pour certaines formations culturelles ;
- Fonds Social Européen, en contribution de partenaires financeurs.

Ces partenaires ont tous fait le choix d'aider financièrement les employeurs lorsque le plan de formation envisagé permettait une professionnalisation du salarié en lien avec l'activité conduite.

## Près d'un 1/3 des postes créés a fait l'objet d'une aide à la formation, pour le ou les salariés embauchés sur ces postes...

soit 329 postes sur 1 061 postes créés en 1999.

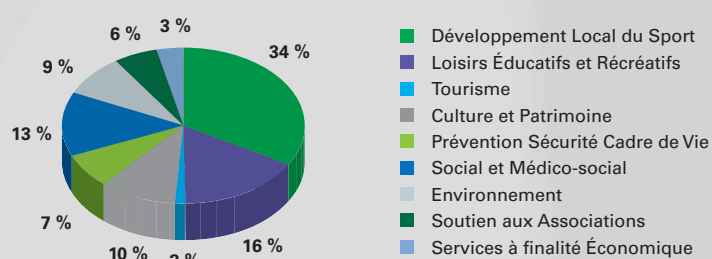
Les Associations et les Collectivités ont été les plus grandes bénéficiaires de ces aides en raison des critères d'attribution de ces aides par les partenaires financeurs (respectivement 35,6% des postes créés par les Associations en 99 et 27,3% des postes créés par les Collectivités). Les postes créés par les Établissements Publics et particulièrement ceux du secteur Social et Médico-social ont bénéficié dans 20,5% des cas d'une aide à la formation, notamment sur les fonds DRASS et ARH.

## L'aide à la formation a bénéficié à tous les secteurs d'activités... mais dans des proportions différentes.

Le Sport représente 34% du total des postes aidés à la formation principalement en raison du caractère réglementé de la profession d'encadrement sportif. Plus de la moitié des postes créés dans ce secteur ont bénéficié d'une action de formation aidée financièrement (52%).

Le Tourisme et les Services à finalité Économique présentent une moindre part sur l'ensemble des postes aidés à la formation. Ils ont moins eu recours à la formation par rapport au nombre de postes créés dans ces secteurs (12% des postes créés dans le Tourisme ont eu recours à une action de formation aidée financièrement et 15% des postes créés dans les Services à finalité Économique). La forte proportion de jeunes de niveau III sur ces postes explique vraisemblablement ce résultat.

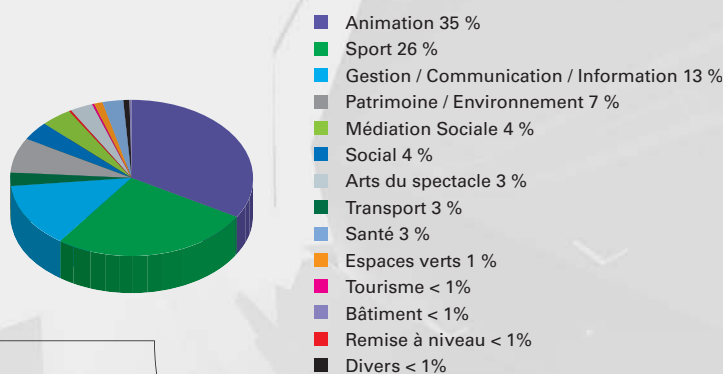
Répartition des postes aidés à la formation par secteurs d'activités



## Des domaines de formations très variés... avec une prédominance de l'animation et du sport.

Les jeunes ont suivi des formations dans des domaines très variés, même si l'animation et le sport restent très fortement représentés au global.

Répartition des différents domaines de formation



### Une forte proportion de niveau IV\*...

17% des formations correspondaient à un niveau V, 70% à un niveau IV, 8% à un niveau III et 5% à un niveau II ou I.

### 2 actions de formation sur 3 étaient à caractère diplômant.

Plus particulièrement pour les niveaux IV, III, II et I (73% des actions correspondant à ces niveaux) alors que seulement 43% des actions de niveau V sont diplômantes.

### Plus des 2/3 des actions de formation ont bénéficié à des jeunes de niveaux VI, V et IV\*...

21% des formations suivies ont bénéficié à des jeunes de niveau VI ou V, 48% à des jeunes de niveau IV et 31% aux jeunes de niveau III, II ou I.

#### Ce que l'on entend par...

**Poste créé :** poste conventionné par l'État dans le cadre du programme « Nouveaux Services Emplois Jeunes » et qui a fait l'objet d'au moins une embauche en 1999.

**Poste actif :** poste créé et occupé par un salarié au moins jusqu'à la dernière année de contrat initial.

**Poste vacant :** poste créé resté vacant au moins la dernière année après le départ du dernier salarié.

**Poste consolidé avec aide :** poste faisant l'objet d'une aide complémentaire de l'État dans le cadre du plan de consolidation, à l'issue des 5 ans de contrat initial (épargne consolidée ou convention pluriannuelle).

**Poste consolidé sans aide :** poste faisant l'objet d'une intégration du salarié dans la même structure employeuse sans aide de l'État pour sa consolidation.

**Poste non consolidé :** poste ne faisant pas l'objet d'une intégration dans la structure, le contrat du salarié venant à son terme au bout des 5 ans.

**Poste aidé à la formation :** poste ayant bénéficié d'une aide au financement de la formation du jeune, de la part des partenaires publics.

#### ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE

Cette étude concerne les postes créés, ayant fait l'objet d'un conventionnement par les Préfets de département, et par délégation les services déconcentrés du Ministère chargé de l'Emploi (Directions Départementales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle).

##### \* Mémento :

- Niveau VI : inférieur CAP
- Niveau V : équivalent CAP
- Niveau IV : équivalent Baccalauréat
- Niveau III : équivalent Bac+2, Bac+3
- Niveau II : équivalent Bac+4
- Niveau I : équivalent Bac+5

**Étude commanditée par l'État,** Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et la Région Basse-Normandie, Direction de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage.

**Étude réalisée par** la Plate-forme « Nouveaux Services » en lien avec le Service Études et Observatoires de l'AFPA.

**Données sources :** Plate-forme « Nouveaux Services », CNASEA et Directions Départementales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.



## ➤ Certaines évolutions sont significatives entre les postes créés en 1998 et ceux créés en 1999 :

**Une baisse dans la création de postes (moins 13%)** : plus marquée dans les Collectivités Territoriales alors que les Établissements Publics ont augmenté leur taux de création.

**Une diminution du taux de consolidation (moins 11%)** : plus marquée dans le Calvados et l'Orne, mais aussi dans les secteurs du Sport, des Services à finalité Économique, du Tourisme et particulièrement quand le niveau initial du jeune est de niveau VI\*.

**Les embauches sur les postes** : des postes en 99 qui ont plus souvent qu'en 98 profité à des femmes, des jeunes de plus de 22 ans et des jeunes de niveau initial supérieur au niveau V\*.

### La formation des jeunes :

- Une légère diminution des postes aidés à la formation (moins 2%), mais un recours à la formation par les Établissements Publics plus important (+ 6,5%) en particulier dans le secteur Social et Médico-social.
- Les formations suivies par les jeunes ont été de niveau supérieur à celles suivies par les jeunes embauchés sur les postes 98 : augmentation de 6% des formations de niveau IV\*.

## PLATE-FORME NOUVEAUX SERVICES BASSE-NORMANDIE

3, rue Karl Probst

BP 65036 • 14050 Caen cedex 4

Tél. : 02 31 06 18 30 • Fax : 02 31 06 18 39

E-mail : [contact.pfns@wanadoo.fr](mailto:contact.pfns@wanadoo.fr) • [www.nouveauxservices-bn.org](http://www.nouveauxservices-bn.org)

